

[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Justice](#)

Dernière étape au procès de France Télécom



Publié le 02/07/2019 à 08:02

[Justice, France - Monde](#)

Dix ans après la vague de suicides de salariés qui avait touché France Télécom, le procès des ex-dirigeants de l'entreprise pour « harcèlement moral » approche de son terme. Les plaidoiries des parties civiles démarrent aujourd'hui, et se clôtureront jeudi, avec les avocats du syndicat SUD qui avait porté plainte contre le géant des communications en septembre 2009. Le parquet présentera ses réquisitions vendredi après-midi, avant que les avocats de la défense ne plaident la semaine prochaine.

Les ex-dirigeants encourent un an d'emprisonnement

Dans le détail, l'ex-PDG, l'ex-numéro 2 et l'ex-DRH sont jugés, ainsi que quatre autres anciens responsables qui s'ajoutent à la liste, en étant jugés pour « complicité ». Les protagonistes encourent jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende, et l'entreprise 75 000 euros d'amende.

Le procès, commencé le 6 mai, a été marqué par une forte émotion lors des audiences et de vives protestations parmi le public composé majoritairement d'anciens salariés de France Télécom, lors des déclarations des prévenus. Les témoignages poignants se sont succédé, à l'image de celui de Noémie Louvradox, dont le père s'est immolé sur un parking de l'entreprise en Gironde en 2011. « La mort de mon père, c'est la réussite de leur objectif », a-t-elle déclaré devant le tribunal.

Cette vague de suicides de salariés s'était produite alors que le PDG de l'époque, Didier Lombard, s'était engagé en 2006 à faire partir 22 000 salariés sur trois ans, soit près de 20 % des effectifs, dans un contexte de concurrence agressive. Selon lui, France Télécom était «l'entreprise la plus endettée du monde» au début des années 2000 et était en train de «couler» en 2005. Les prévenus admettent par ailleurs qu'ils savaient que s'adapter à ces réorganisations serait difficile pour les salariés, mais ils contestent toute forme de harcèlement moral.

Ce procès revêt également un caractère symbolique, puisque France Télécom est la première entreprise du CAC 40 à être jugée pour «harcèlement moral».

**LaDepeche.fr**

Les plus de la semaine

- 1 **Faits divers - Ariège.** Un cycliste meurt sur la cyclosportive l'Ariégeoise, un trail annulé ce dimanche
- 2 **Faits divers - Portet-sur-Garonne.** Les gens du voyage squattent son terrain : il les empêche de sortir avec un immense bloc de béton
- 3 **Faits divers - Castelnaud-d'Aude.** Terrible accident dans l'Aude : une fillette de 18 mois décède sous les roues de la voiture de son oncle
- 4 **Faits divers - Castelmaurou.** Carambolage sur l'autoroute A68 entre Albi et Toulouse : un mort et quatre blessés
- 5 **Faits divers - Castres.** Castres : les pompiers découvrent dans un appartement le cadavre d'un homme mort depuis plus d'un an

